



**DESTINATAIRES :** Honorable Chantal Pelletier, juge en chef adjointe  
M<sup>e</sup> Patrick Michel, Directeur de poursuites criminelles et pénales  
Sous-ministériat des affaires policières  
Sous-ministériat de la sécurité civile et de la sécurité incendie  
Sous-ministériat des services correctionnels  
Sous-ministériat des services à la gestion

**EXPÉDITRICE :** Line Fortin

**DATE :** Le 15 septembre 2022

**OBJET :** Devancement du déploiement des bracelets  
antirapprochement (B.A.R.) dans les régions des Laurentides,  
de Lanaudière et de la Montérégie  
Fiche : 2022-12164

---

Nous tenons à vous informer que notre sous-ministériat entreprend dès maintenant les démarches pour devancer le déploiement des B.A.R. dans les régions des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie, et ce, dès la mi-novembre 2022. Notre équipe de la Direction générale à la sécurité demeure en communication avec vos équipes afin de poursuivre les démarches de collaboration visant à implanter le B.A.R. dans ces trois nouvelles régions. Par ailleurs, vous trouverez en annexe une mise à jour du *Plan de déploiement progressif provincial* des bracelets antirapprochement.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration ainsi que de la contribution de toutes et tous dans ce projet.

La sous-ministre associée,

*Original signé*

Line Fortin

p.j. *Plan de déploiement progressif provincial*